

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 99 (1954)
Heft: 6

Artikel: Le budget militaire de 1954
Autor: Gil, J.-P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342592>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le champ de bataille moins sûr ». A ceux des combattants restés capables d'ajuster leur tir, une bonne arme à répétition, comme la nôtre, suffira à tenir ou à progresser jusqu'à distance d'assaut. A ce moment-là, l'apport de quelques pistolets-mitrailleurs (arme dont la courte portée réduira le risque d'un emploi prématuré) sera alors nécessaire.

Concluons en rappelant que, pour le général Collins ³, « le premier devoir du fantassin consiste à abattre son adversaire par un tir précis... Un fusil-mitrailleur par groupe est nécessaire, mais doter chaque homme d'un fusil automatique serait une folie. »

Colonel E. LÉDERREY

Chronique française

Le budget militaire de 1954

Le budget militaire de 1954 présente deux particularités :

Tandis que le budget général était voté en temps voulu, ceux de la Défense Nationale et de l'Education restaient réservés ; ils étaient régis par des douzièmes provisoires, avec la curieuse innovation, non pas de reconduire le budget de l'année précédente, mais d'appliquer mensuellement celui en suspens de l'année en cours.

Ce budget est en diminution notable sur celui de 1953 ; mais il s'agit toutefois d'une diminution apparente, car la charge pesant sur les finances françaises a été allégée dans la mesure, assez importante, où l'aide américaine s'est élevée, notamment en faveur de l'Indochine.

En mars le budget a été adopté, sans guère de modifications par rapport aux propositions gouvernementales. Il n'a pas donné

³ Cet ancien chef d'E.-M. des armées de terre des E.U.A. dont nous avons cité l'opinion dans la R.M.S. de janvier 1954.

lieu à des difficultés. Par contre le budget de l'Education Nationale, celui-ci en augmentation, n'était pas encore voté ce mois-là.

Ainsi d'une manière générale, ce qui a pu être économisé sur la guerre, une centaine de milliards (et près de deux centaines, si l'on considère les premiers chiffres de 1953), est allé en grande partie à l'instruction. Signe de détente ? Guère. Car le soulagement, d'une part, provient de l'extérieur ; et, de l'autre, l'accroissement pour l'instruction est une nécessité du fait que l'on parvient maintenant à l'âge scolaire des jeunes classes très nombreuses de l'après-guerre.

* * *

Les exposés faits à l'occasion du vote du budget par le Ministre de la Défense Nationale et les secrétaires d'Etat de chacune des trois armes présentent un très vif intérêt, tant par les précisions qu'ils apportent que par les tendances qu'ils dévoilent. Ces discours reflètent évidemment les thèses très étudiées des techniciens de ces départements. Par contre, les interventions en séance n'ont pas soulevé de questions réellement intéressantes, à part celle d'un député qui a demandé un effort rationnel pour la fabrication de bombes atomiques ; il a expliqué que ce n'était point chose impossible dans l'état actuel de la technique française et même au point de vue financier, des investissements non prohibitifs durant quelques années permettant de produire une bombe A à deux milliards de francs, soit moins qu'un bombardier ; mais ce qu'il n'a pas dit c'est qu'il y aurait un courant faussement humanitaire à remonter ; par contre il a fait valoir judicieusement qu'en attendant s'accroît la semi-dépendance à l'égard de l'étranger dans certains domaines.

Les autres interventions, qui n'étaient pas purement stériles, ou du moins dérisoires, comme celle signalant l'invasion de rats dans un hôpital militaire de Paris, ont porté surtout sur des insuffisances. Celles-ci, certes, sont encore fort nombreuses, mais imputables à la dureté des temps. Tout ne peut être fait à la fois. Ce n'est pour ainsi dire, pas impunément que la France doit en même temps remettre sur pied une armée moderne aux lourdes exigences techniques, restaurer les immeubles militaires, rénover et moderniser les établissements de production des armements, assurer la garde des territoires d'outre-mer, faire la guerre en Indochine depuis huit ans, et enfin poursuivre l'œuvre gigantesque de la reconstruction des dommages de guerre, et indemniser les victimes.

Le budget militaire de 1953 avait paru atteindre au point extrême des facultés contributives du pays, si ce n'est les dépasser, absorbant plus du tiers du budget général et plus du dixième du revenu national. Il n'était guère possible de poursuivre à ce niveau et à plus forte raison d'aller au-dessus. Il est vrai qu'il s'agissait surtout de dépenses d'investissements et de créations, devenues actuellement rentables ; certaines des productions sont maintenant assurées et on assiste à des licenciements de personnels d'usine. A noter d'ailleurs que le budget de 1953 a été réduit en cours d'exercice.

Comme déjà indiqué, la *totalité des dépenses militaires* (France, Indochine, etc.) n'a guère diminué ; elle serait même plus forte en tenant compte des Etats Associés (Extrême-Orient). Mais c'est l'aide américaine qui est plus forte et la part française plus faible ; cette dernière s'élève à 925,5 milliards, contre 1103 en 1953, ramenés à 1060 ; soit une diminution de 16 %, et effectivement de 13 % sur le dernier chiffre. En y comprenant l'aide américaine et les « dépenses civiles à intérêt militaire », selon la convention d'uniformisation de l'OTAN, l'ensemble des dépenses se monte pour 1954 à 1390,5 milliards.

Ces dépenses d'intérêt militaire (indemnisations, pensions, etc.) sont de 145 milliards et l'aide américaine de 320 milliards, en augmentation de 147 milliards sur l'année précédente. C'est le ballon d'oxygène qui permet de maintenir le rythme de l'effort prodigieux de réarmement en Europe et de guerre en Extrême-Orient. Sinon, cet effort aurait-il pu continuer ?...

Il paraît expédient d'examiner tout d'abord le chapitre de l'*Indochine*. Celui-ci est assez compliqué, se subdivisant en parts française, américaine et des Etats Associés. Pour savoir ce que coûte cette guerre pendant un an, il faut ajouter toutes les dépenses, quelles que soient leurs origines de financement ; soit : Corps expéditionnaire, forces terrestres : 242 milliards (contre 290 pour le budget de 1953) ; forces aériennes et navales : respectivement 28 et 21 milliards ; subventions aux Etats Associés : pour la création d'unités nouvelles : 135 milliards ; dépenses des services de sécurité, d'infrastructure, etc. : 19 milliards. Le total général s'élève donc au chiffre respectable de 445 milliards, auquel il y a lieu d'ajouter les fournitures en matériel américain, d'une valeur de 200 milliards. Il faudrait encore y inclure des prêts de matériels (par exemple un porte-avions, des bombardiers américains, etc.). On parviendrait donc facilement aux 700 milliards de francs, c'est-à-dire environ deux milliards par jour, pour la huitième comme pour la septième année...

Et pourtant certains postes sont en régression. Cela provient, d'une part, d'une notable amélioration dans la gestion des services livranciers et, d'autre part, de ce que les gros approvisionnements ou installations (par exemple les bases, aérodromes, hôpitaux, etc.) sont maintenant réalisés. Il ne s'agit plus que de poursuivre leur renouvellement ou entretien régulier ; il se produit donc en Extrême-Orient à ce sujet le même phénomène que dans la métropole.

Cette masse de dépenses (445) est financée pour la plus grande part par les Etats-Unis. Ils se chargent entièrement de la subvention (135) aux Etats Associés. Ils versent en outre à l'ensemble du budget militaire 185 milliards, dont 155 pour l'Indochine. Les Etats Associés prennent à leur budget qui, avant leur indépendance, était géré par les services français, les 19 milliards de dépenses de sécurité et d'infrastructure, etc. La part française n'est donc plus que de 136 milliards, si l'on considère que la plus grande partie de l'aide américaine est consacrée à l'Indochine et en faisant abstraction

d'autres dépenses, c'est-à-dire des frais divers apparaissant dans d'autres budgets et qu'il est difficile de chiffrer, ne serait-ce que des transports, des pensions aux veuves, des moins-values fiscales, etc.

Ainsi l'aide américaine subvient aux deux tiers ou même aux trois quarts de cette charge devenant peu à peu intolérable aux finances françaises, qui l'avaient déjà supportée en très grande partie pendant sept ans.

Il suffit de citer ces chiffres, auxquels s'ajoutent des pertes sensibles, plus particulièrement des cadres et des spécialistes, en très grande majorité français, pour saisir l'usure, à défaut de victoire, que recherche le bloc dirigé par Moscou.

L'ensemble des autres *forces d'outre-mer* figure pour des dépenses d'un total de 39,5 milliards ; en temps normal l'Indochine n'aurait guère doublé cette somme. Celle-ci, à très peu de chose près, est la même que celle de l'an dernier. Cependant, parmi les insuffisances auxquelles il a été fait allusion, beaucoup concernent des travaux et installations nécessaires à la mise en condition de la défense stratégique de ces immenses étendues.

Le budget de la *Défense Nationale* proprement dite (Métropole) s'élève, après déduction de ces postes externes, à 829 milliards, en diminution sur le budget voté de 1953 (860) et même sur celui réalisé (836) ; 30 milliards seulement sont considérés comme étant couverts par l'aide américaine. Un effort de compression a donc dû être réalisé afin de soulager les finances publiques sollicitées de toutes parts pour améliorer l'équipement de la nation handicapé depuis quinze ans.

Ce budget se subdivise en différents postes qui sont les suivants, avec entre parenthèses les deux chiffres correspondants au budget de 1953 voté et à celui réalisé ou diminué en cours d'exercice : Section commune : 87 milliards (92,1 ; 90) ; Air : 271 (270 ; 262) ; Guerre, forces terrestres : 280 (309,3 ; 299) ; Marine : 169 (172,6 ; 169) ; Infrastructure OTAN : 22 (16 ; 16). Il est intéressant de considérer les diminutions et les augmentations par rapport au budget réalisé de 1953 ; les premières concernent la Section Commune et la Guerre ; à égalité, la Marine ; en augmentation, l'Air et l'Infrastructure OTAN (c'est-à-dire commune à tous les membres du Traité) ; ce dernier poste découle d'un programme interallié qui ne peut pas être modifié.

La *Section Commune* groupe, par un souci de gestion unique et plus avantageuse, toutes les dépenses qui n'ont pas à être différenciées par chacun des trois départements ; en premier lieu la Gendarmerie et le Service de Santé ; puis le Service des Essences, qui a dû disposer pendant plusieurs années de gros crédits d'investissements ; également les travaux d'infrastructure à l'usage plus exclusivement de l'armée française, bien que rentrant également dans le programme unifié du Pacte Atlantique. Enfin cette section comporte le financement de logements militaires pour les cadres, car, du fait de la crise du logement, toute mutation représente pour un ménage d'officier

ou de sous-officier un problème presque insoluble, dépréciant gravement la condition militaire.

Enfin cette section a été pourvue d'un poste intitulé précisément « Amélioration de la condition des cadres », mais « doté provisoirement pour mémoire ». On a, en effet, beaucoup parlé de la revalorisation de cette condition. On s'est aperçu que le recrutement des militaires de carrière allait en déclinant gravement. A la remise en ordre des traitements des fonctionnaires après la guerre selon un tableau d'indice, l'armée a été grandement désavantagée pour avoir perdu une bonne partie de ses officiers provenant des grandes écoles et avoir intégré de nombreux éléments sortis du rang. Or, cette remise en ordre de la fonction publique était basée sur les titres d'études. On a donc créé les conditions pour une armée à cadres d'appoint ; certaines comparaisons avec les postes des entreprises nationalisées sont particulièrement déprimantes. Mais reviser actuellement les « indices » de l'armée risquerait de détruire tout l'édifice péniblement échafaudé pour l'ensemble des fonctionnaires.

On s'efforce donc maintenant de trouver des possibilités d'amélioration. Le ministre a préconisé une « prime de qualification ». Elle fait encore l'objet de nombreuses difficultés et de multiples discussions. Pour le moment, seul le poste de construction de logements pour les cadres a pu être augmenté. Néanmoins, il faudra encore un certain temps jusqu'à ce que la situation de tous les cadres obligés de se loger aux prix forts en garni soit réellement modifiée.

L'ensemble de la Section commune a donc été diminué par rapport à 1953. Ce résultat a pu être atteint par la constitution déjà avancée des stocks, notamment des essences, des armes légères et de leurs munitions. Et il n'a pas paru immédiatement urgent de les augmenter dans le climat de légère détente internationale.

La *Section Guerre* absorbe encore la part la plus élevée du budget militaire, 280 milliards, mais est presque rattrapée par celle de l'Air. Les effectifs à entretenir ont peu varié, ramenés à 413 000 hommes en diminution de 6600, correspondant à la suppression à fin 1953 de la presque totalité de la division miniature stationnée en Autriche. — Par contre, le personnel de carrière — ou servant sous contrats de certaines durées au-delà de la durée légale — a pu être augmenté de 16 000 hommes d'une année à l'autre, ce qui permet d'étoffer d'une manière plus efficace les quatorze divisions du Corps de bataille (OTAN). Toutefois, ce personnel supplémentaire compense, du point de vue budgétaire les diminutions survenues dans certaines branches où les programmes ont été achevés ou ont pu être étalés sur plusieurs années.

Il s'agit de l'entretien des matériels, la rénovation du parc des véhicules ayant été très poussée ; des investissements techniques, parvenus à un point d'avancement suffisant ; des stocks d'habillement, également reconstitués pour les besoins actuels ; enfin des armes légères et leurs munitions et des véhicules courants. Tout ceci étant en grande partie acquis, ainsi que les principaux approvi-

sionnements de l'Indochine, l'effort de fabrication va porter dès 1954 sur les véhicules de combat (de types français : chars, voitures de reconnaissance, chenillettes, etc.) et le matériel d'artillerie (obusiers de 105 et 155) et de D.C.A. et leurs munitions, ainsi que des matériels spéciaux, transmissions, radar, etc.

Cependant, pour poursuivre le rythme, même un peu réduit, des fabrications dans d'autres domaines et malgré la compression des dépenses, les commandes « off shore » au titre des besoins de l'OTAN paraissent devoir être sérieusement augmentées en 1954, passant, espère-t-on, de 5 à 15 milliards approximativement et permettant de maintenir les commandes d'armements à 65 milliards pour l'année.

Certaines vues nouvelles ont été exposées quant à l'avenir. De plus en plus sont étudiées les répercussions d'une guerre atomique sur la composition des grandes et petites unités. Il semble bien qu'on envisage un allègement de haut en bas de l'échelle, premier moyen d'obtenir la dispersion nécessaire des combattants exposés au feu atomique. Toutefois rien n'a encore été décidé sur le plan pratique.

Dans celui des réalisations, le ministre a fait allusion à des engins téléguidés antichars de conception française et capables d'assurer une défense d'une haute efficacité. Pour l'infanterie, les techniciens ont mis au point un modèle d'arme automatique remplaçant en même temps le fusil-mitrailleur et la mitrailleuse, qui figurera plus tard dans les dotations de remplacement.

Cette année-ci les crédits alloués permettront d'appeler un peu plus de 100 000 réservistes à des périodes qui doivent favoriser la mise en condition des divisions de réserve, doublure du Corps de bataille. Toutefois, dans ce domaine, on est encore éloigné du but à atteindre ; celui-ci, d'ailleurs, ne peut l'être qu'insensiblement, au fur et à mesure du passage dans les réserves des hommes instruits avec l'armement actuel.

La *Section Air* est la seule qui dépasse, il est vrai d'un seul milliard, ou de cinq par le jeu d'une détaxation fiscale des carburants, son chiffre du budget voté en 1953. Elle tend à avoir le plus gros poste budgétaire, comme c'est déjà le cas dans les pays anglo-saxons. Il y a là une tendance inévitable en raison de la puissance des moyens aériens et du rôle de plus en plus important que ceux-ci sont appelés à jouer aussi bien dans la bataille que dans sa préparation et son ravitaillement. Cependant la France reste dans la coalition atlantique l'élément encore typiquement terrestre.

L'Air poursuit son programme devant l'amener en 1955 à 1000 avions répartis en 51 escadrons ; 30 ont pu être réalisés à fin 1953 et 38 le seront en fin d'année. Les effectifs passeront de 117 000 à 133 000 hommes à fin 1954, en grande partie avec du personnel de carrière ou sous contrat. Les fabrications, légèrement inférieures à l'année précédente, sont quand même maintenues à 61 milliards et, par le jeu des « off shore » et des propres ventes à l'étranger, maintenant en bonne voie, atteindront le niveau de 80 milliards, lequel est réputé rentable.

Le programme des fabrications en cours prévoit notamment des séries d'intercepteurs « Mystère », version améliorée, des « Vautour », des cargos « Nord » et des biréacteurs « Fouga », tous types français. Il doit permettre la mise au point de nouveaux types prévus pour 1958-1960 et grâce auxquels le retard de la production aéronautique française sera rattrapé. Dès maintenant on fait état du « Baroudeur », comportant l'innovation remarquable de pouvoir décoller et atterrir sans aérodrome géant et sans piste bétonnée ; on mentionne également les nouveaux types « Leduc », « Gerfaut », « Fleuret », pour l'interception à 15 000 mètres d'altitude et à très forte vitesse ascensionnelle ; puis des engins spéciaux téléguidés, dits avions-fusées ; enfin, le radar dont les facultés de détection doivent être poussées en fonction des vitesses de plus en plus élevées de l'aviation.

Le programme d'infrastructure est en diminution, de 31 à 36 milliards, portant sur l'achèvement des bases en cours de construction et sur la création de trois nouveaux centres devant abriter les escadrons à mettre sur pied.

Le Secrétaire d'État de l'Air a remarqué assez amèrement que, si son budget est en progrès, il n'en demeure pas moins insuffisant. Il s'est plaint des changements de programmes de l'aviation civile qui faussent les plans de fabrication. Et il a déploré que l'armée de terre n'ait pas passé des commandes massives d'hélicoptères. Il paraît aussi difficile de lui donner tort sur chacun de ces points que de lui accorder satisfaction sur l'ensemble.

La *Section Marine* conserve son rang le plus modeste, bien qu'inchangé par rapport au budget réalisé en 1953. La Marine est liée à un programme s'échelonnant sur de longues années et qu'il serait catastrophique de modifier. Le renouvellement des tonnages est une nécessité absolue ; en effet, non seulement le rythme des constructions a été rompu du fait de la guerre et de l'après-guerre, mais, dans les années à venir, une partie importante de la flotte parviendra au vieillissement extrême presque simultanément, car il s'agit des survivants construits avant la guerre.

D'après le programme d'ensemble de l'OTAN, la flotte française devrait compter 540 000 tonnes en bâtiments très divers. Actuellement, elle en possède environ 360 000, après avoir été au plus bas il y a quatre ans à 338 000. Cependant, le chiffre actuel comprend deux porte-avions reçus au titre de l'aide alliée ; il peut être augmenté d'un troisième porte-avions prêté, ainsi que de nombreux petits bâtiments. Par contre, les efforts entrepris depuis 1949 ont permis de reprendre la construction dans les chantiers nationaux, qui ont dû eux-mêmes être reconstruits. En 1953 ont commencé les lancements d'unités : un sous-marin et surtout plusieurs escorteurs ; de nouveaux bâtiments ont été mis en chantier. En 1954, 22 000 tonnes sortiront des arsenaux et, en 1955, 47 000 tonnes ; à ces chiffres doivent être ajoutés respectivement 20 000 et 4000 tonnes d'aide alliée.

En outre, 1954 marquera une date, car dès cette année sera réalisée la tranche de 30 000 tonnes de mises en chantier annuelles jusqu'à reconstruction de la flotte. C'est le chiffre fixé auquel semblent vouloir se tenir aussi bien le Ministre que le Parlement. Et en 1954 sera commencé un porte-avions léger (22 000 tonnes). En 1955, le tonnage atteindra 433 000 tonnes, mais à partir de 1956 il décroîtra sensiblement du fait des mises hors d'usage massives des bâtiments vieilliss. Il faudra attendre 1960 pour retrouver le même chiffre, toujours avec des tranches de 30 000 tonnes ; mais alors la flotte sera constituée par des unités homogènes, modernes et entièrement adaptées aux conditions du combat actuel.

Dans l'aéronavale le redressement est déjà plus avancé ; 200 appareils ont été mis en service en 1953, pour parvenir à un total de 951. Mais à fin 1954, en raison également du vieillissement de certains types (à hélice) et malgré l'apport annuel, le chiffre total sera de 880, qu'il faudra maintenir. Or, la vie des avions est courte, tandis que pour les navires elle se situe entre 15 et 20 ans au maximum.

Les effectifs de la Marine ne subissent que peu de changement. Ils seront augmentés de 3000 hommes seulement en 1954 pour atteindre 71 000 hommes.

La question des matériels, tous fort diversifiés, joue un rôle énorme dans la mise sur pied d'une armée moderne. Toutefois, en ne se tenant qu'aux effectifs et en additionnant tous les postes (Métropole ; les trois armes, en plus la Gendarmerie et les Services de Santé et d'autres communs ; l'Afrique du Nord et les nombreux autres territoires d'outre-mer ; enfin le Corps Expéditionnaire d'Extrême-Orient, ses « supplétifs » et les instructeurs français détachés aux armées des Etats Associés), on parvient à un total d'un million — ou chiffre très proche — d'hommes maintenus sous les armes : niveau qui n'a jamais été atteint en dehors du cas de mobilisation générale. Et ceci avec une charge budgétaire propre d'environ et d'au moins mille milliards.

En regard, les Etats-Unis, maintenant la plus grande puissance militaire du monde, ont sous les armes trois millions et demi d'hommes ; leur défense coûte 81,5 milliards de dollars, soit tout près de 30 000 milliards de francs ; la charge budgétaire proportionnellement aux effectifs est presque décuplée.

Néanmoins, dans son cadre, l'effort français de rénovation profonde de sa défense, située au théâtre terrestre par excellence de l'Europe, et de poursuite de la guerre en Extrême-Orient, est par lui-même d'une valeur considérable et maintient l'appareil militaire de la France au 3e rang dans le monde au point de vue terrestre, et au 4e si l'on considère les moyens aériens et navals de l'Angleterre.

J. P. Gil.
